departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 13 mai 2005

Votants: 41

Convocation du Conseil Municipal : le 28 avril 2005

Avenant n°1 à la convention entre la Ville de Niort et la Commune d'Aiffres

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 17 mai 2005

[Annexe]

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents:

Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers:

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.

Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.

Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.

Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.

Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés:

Conseillers

Mme Catherine DEGUERCY, M. Dominique GUIBERT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mai 2005

DELIBERATION D20050216

Madame Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, expose
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 27 Mars 1998, le Conseil Municipal de Niort a autorisé le Maire à signer une convention de fourniture d'eau entre la Ville de Niort et la Commune d'Aiffres.

La convention prévoit en son article 4 une clause de révision, permettant d'ajuster les prix de l'eau facturée.

La formule paramétrique de révision comporte l'indice EG 00 02 (produits énergétiques à usages professionnels et collectifs) publié par l'INSEE. Cet indice a été modifié en 2003 avec une nouvelle base janvier 2003 ; l'ancien indice a été supprimé (plus de valeur en janvier 2004).

Pour ces motifs il y a donc lieu de recomposer une formule de révision de façon à ajuster au mieux le prix de l'eau fourni à son véritable prix de revient.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer l'avenant à la convention du 19 mai 1998, correspondant à la prise en compte de cette nouvelle donnée.

LE CONSEIL ADOPTE

Sur proposition du Maire,

Pour: 41
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 4

Pour le Maire de Niort **Alain BAUDIN** L'Adjointe au Maire

Nicole GRAVAT

Ordre du jour